

# REFERENTIEL D'ACTIVITE DE L'INSTRUCTEUR DE DANSE

## **Introduction :**

Présentation du diplôme et du rôle de l'Instructeur.

### **I. L'instructeur est en capacité de construire un projet pédagogique et artistique**

- A. Il met en place une programmation sur une période déterminée et annuelle, en fonction des objectifs fixés.
- B. Il est en capacité de mettre en place un projet pédagogique ou artistique au sein d'une structure.
- C. Il prévoit les critères d'évaluation de son action (réalisation des objectifs, satisfaction du public, etc...)

### **II. L'instructeur de danse est en capacité d'animer une séance**

- A. L'instructeur prépare et réalise son intervention en fonction des paramètres imposés par la structure, les différents publics et le lieu de son intervention.
- B. Il est en capacité d'assurer son animation dans le respect des règles de sécurité.
- C. Il réalise l'évaluation de sa séance.

### **III. L'instructeur de danse est en capacité de détecter des potentiels**

- A. Il est en capacité de repérer le potentiel des danseurs dans la perspective de les mener vers la compétition.
- B. Il peut orienter vers les compétences associées à la compétition
- C. Il est en capacité de se mettre en relation avec les référents techniques de sa région.

